



COVID-19 – Recommandations relatives à la détection et la gestion des flambées et des événements à potentiel élevé de transmission

État : 1.02.2021

Ce document s'adresse aux médecins cantonaux ainsi qu'aux professionnels de la santé directement concernés (équipes de traçage, mais aussi parfois médecins de premier recours). Il propose une méthode de détection de flambées et d'événements à potentiel élevé de transmission, ainsi qu'une procédure d'investigation et de gestion de ceux-ci.

Les services cantonaux compétents sont responsables de gérer les flambées au cas par cas.

L'émergence de nouveaux variants, montrant une contagiosité accrue, ajoute au défi que représente la gestion rapide de cas et de flambées. Dans ce contexte, les personnes concernées par les activités de traçage sont appelées à tenir compte également des [Recommandations relatives à la détection et au suivi des nouveaux variants du virus SARS-CoV-2](#)¹.

Sommaire

1	Introduction	2
2	Objectifs	2
3	Définitions	2
4	Pourquoi chercher la source d'une infection ?	2
5	Facteurs liés à la superpropagation	3
6	Identification des événements à potentiel élevé de transmission	3
7	Procédure (voir chapitre 8 Algorithme)	4
8	Algorithme - Détection et gestion de flambées de COVID-19 à l'aide de tests rapides antigéniques	6
9	Annexe – Exemples de lieux et/ou activités « à risque »	7

¹ Cf. www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus > [Informations pour les professionnels de la santé](#) > [Documents actualisés](#)

1 Introduction

Les flambées ainsi que les événements à potentiel élevé de transmission (« superspreading events ») sont des facteurs majeurs d'amplification de la pandémie de COVID-19. De ce fait, leur identification rapide est déterminante pour l'implémentation de mesures permettant l'interruption des chaînes de transmission.

2 Objectifs

- Identifier les flambées afin d'interrompre rapidement les chaînes de transmission.
- Identifier les personnes **ayant potentiellement infecté** un grand nombre d'autres personnes lors d'événements à potentiel élevé de transmission (« superspreading events »).
- Identifier les personnes **potentiellement infectées** lors d'événements à potentiel élevé de transmission (« superspreading events »).
- Mettre en évidence les événements lors desquels la transmission est élevée et identifier d'éventuelles lacunes dans les plans de protection (ou dans leur mise en œuvre) afin de réduire le risque de flambées ultérieures.

3 Définitions

On parle de **flambée** ou de **cas groupés**, lorsque ≥ 2 cas confirmés ou probables de COVID-19 appartenant à une même « *communauté* » (ménage, famille élargie, communauté restreinte (p. ex. équipe de basketball, groupe religieux, chœur), lieu de travail, lieu de formation, lieu d'hébergement collectif, site de loisirs, hôtel, bateau de croisière, etc.) ou ayant participé à un même événement (p. ex. match de football), surviennent dans un espace temporel de 10 jours.

On parle de **chaîne de transmission** lorsque surviennent successivement ≥ 3 cas de maladie, avec mise en évidence de SARS-CoV-2 par un test rapide antigénique (RADT) ou par PCR chez au moins une des personnes et lorsque la chronologie d'apparition des cas est cohérente avec une transmission entre elles (délai entre 2 cas : > 2 jours et ≤ 10 jours).

Contact tracing : recherche des personnes exposées à un cas de COVID-19 alors que celui-ci était contagieux (cf. [traçage des contacts](#)²).

Backward ou lookback tracing : recherche du lieu (événement) ou du groupe dans lequel un cas de COVID-19 s'est infecté. Cette investigation permet potentiellement d'identifier la personne à l'origine de l'infection, mais également de mettre en évidence d'autres personnes également infectées et potentiellement infectieuses.

4 Pourquoi chercher la source d'une infection ?

Le taux de reproduction R_0 – entre 2 et 3 pour COVID-19³ – est une moyenne : il donne une image incomplète de ce qui se passe en réalité en terme de propagation de la pandémie. En effet, la littérature rapporte des événements particuliers (répétition de chorale, mariage, etc.) ayant donné lieu à des contaminations multiples. Certains modèles mathématiques suggèrent qu'une faible proportion de personnes pourraient être à l'origine de la majeure partie de la transmission (10% des personnes infectées pourraient causer 80% de la propagation⁴). De ce fait, une personne nouvellement diagnostiquée n'infectera peut-être aucun autre individu ; par contre il est possible qu'elle ait elle-même été infectée lors d'un événement à potentiel élevé de transmission (« superspreading event »)⁵. C'est pourquoi,

² Cf. www.bag.admin.ch/voici-comment-nous-protéger > [Test, traçage, isolement et quarantaine](#)

³ Certains variants (p. ex. B.1.1.7 ou B.1.351), mis en évidence dans le 4^e trimestre de 2020, montrent une plus grande transmissibilité ; le taux de reproduction de SARS-CoV-2 peut donc varier de manière importante en fonction de la prévalence locale de variants « plus contagieux ».

⁴ Endo A, Centre for the Mathematical Modelling of Infectious Diseases COVID-19 Working Group, Abbott S *et al.* Estimating the overdispersion in COVID-19 transmission using outbreak sizes outside China [version 3; peer review: 2 approved]. *Wellcome Open Res* 2020, 5:67 (<https://doi.org/10.12688/wellcomeopenres.15842.3>)

⁵ Infographie et explications cf. The science of superspreading sur <https://vis.sciencemag.org/covid-clusters/>

les activités de traçage devraient non seulement s'orienter vers l'identification et la mise en quarantaine des contacts étroits, mais également sur la recherche du lieu ou du groupe dans lequel la personne s'est infectée. C'est ce qu'on appelle la recherche rétrospective des contacts (backward ou lookback tracing).

5 Facteurs liés à la superpropagation²

Les « superspreading events » ont généralement lieu dans des **espaces clos mal ventilés**, dans des **foules** ou des **endroits où les contacts étroits sont nombreux**. Les **cris**, les **chants** et la **respiration rapide/intense** (p. ex. activités sportives, danse) semblent également augmenter le risque de superpropagation.

Prêter une attention particulière aux lieux et événements (voir chapitre 8) présentant ces caractéristiques permet d'orienter les investigations.

6 Identification des événements à potentiel élevé de transmission

Pour chaque cas déclaré par un laboratoire, un médecin, un cabinet médical, un centre de test, une pharmacie ou un hôpital, il s'agit de collecter des informations pertinentes aux objectifs poursuivis (voir chapitre 2). On distingue deux cas de figure :

A) Le cas déclaré a un lien épidémiologique⁶ avec un autre cas ou avec un lieu déjà connu

Dans ce cas de figure, la connaissance du contexte dans lequel a eu lieu le contact peut guider l'investigation et la recherche active de personnes également exposées et de cas supplémentaires.

B) Ni la personne, ni le lieu à l'origine du cas déclaré ne sont connus

Il s'agit ici de déterminer s'il est plausible que :

- i) La personne se soit infectée lors d'un événement à potentiel élevé de transmission ;
- ii) La personne ait infecté d'autres personnes lors d'un événement à potentiel élevé de transmission.

À cette fin, le service cantonal compétent :

1. Collecte des informations ciblées **concernant les 14 jours⁷ précédents le début des symptômes**,
2. S'enquiert de la connaissance par le cas d'autres personnes malades,
3. Enregistre les dates et les lieux possibles d'exposition - **événement dans un espace clos en présence de ≥10 personnes⁸**- ainsi que les coordonnées des personnes avec lesquelles le cas nouvellement déclaré
 - **a eu des contacts étroits identifiables** (mise en quarantaine selon les règles du contact tracing classique),
 - **a eu des contacts indirects**, c'est-à-dire, s'est trouvé dans le même lieu au même moment que d'autres personnes (p. ex. participation conjointe à un événement (concert, fête, etc.), même lieu de travail).
4. Évalue les lieux et les activités rapportés par le cas en regard des facteurs de risque de superpropagation (cf. chapitre 5).
 - Ces lieux ont-ils un plan de protection ?
 - Les mesures sont-elles mises en œuvre ?
 - Dans quelles mesures sont-elles respectées ?

Le cas échéant, consulter le plan de protection, effectuer des contrôles et/ou demander des adaptations du plan de protection.

⁶ **Définition de lien épidémiologique** : contact étroit (<1,5 mètre pendant >15 minutes), sans protection adéquate, avec un cas de COVID-19 confirmé en laboratoire ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19 confirmée.

⁷ Attention si la participation à l'événement a eu lieu >10 jours, le simple dépistage des participants ne permet plus de contrôler la transmission. Une stratégie de gestion de « Hotspot » est donc à privilégier. Dans ce cas, une stratégie de test plus large avec des mesures complémentaires, comme présentée plus loin, peut être envisagée.

⁸ Ce chiffre est donné à titre indicatif, afin d'augmenter la spécificité de l'investigation. Ne pas négliger les événements jugés à risque rassemblant moins de participants.

5. Évalue si la personne a le plus probablement :
 - été infectée durant un événement (celui-ci doit avoir eu lieu <14 jours avant le début des symptômes) ;
 - a infecté d'autres participants (l'événement a eu lieu dans les 48 heures précédant ou les 10 jours suivant l'apparition des symptômes).

En fonction des données collectées, des ressources humaines disponibles, de l'ampleur possible de la flambée (nombre de personnes ayant participé à l'événement, type d'activité), les autorités sanitaires cantonales décident des mesures. Une méthode d'investigation est proposée ci-après.

7 Procédure (voir chapitre 8 Algorithme)

Dès qu'un lieu ou un événement est identifié comme une source potentielle de cas de COVID-19 (≥2 cas de COVID-19), une investigation se justifie. Les lieux/événements à **potentiel élevé de transmission** et auxquels ont **participé des personnes à risque** devraient être investigués en priorité et ceci **indépendamment** du nombre de personnes présentes.

1. Le service cantonal compétent obtient la liste des personnes ayant fréquenté ce lieu en même temps que la personne nouvellement diagnostiquée, respectivement les coordonnées des participants à l'événement.
2. Le service cantonal compétent recoupe les données des personnes testées positives (liste du SID) avec la liste des participants à l'événement.
3. Les participants sont testés à l'aide d'un **test rapide antigénique (RADT⁹)**, le but étant d'identifier et d'isoler le plus rapidement possible **les personnes infectieuses et capables de transmettre SARS-CoV-2** à d'autres individus de leur entourage. Il est approprié d'utiliser ce type de test lors d'investigations, aussi bien chez des personnes symptomatiques que non symptomatiques¹⁰.
 - **Si le cas de COVID-19 nouvellement diagnostiqué est positif pour la mutation N501Y** ou pour un autre « variant of concern » (VOC) ou qu'on soupçonne la présence de cette mutation (p. ex. analyse complémentaire en cours), **les participants peuvent être testés par PCR¹¹**. En effet, cette technique offre une meilleure sensibilité et le prélèvement peut ensuite être utilisé pour une PCR spécifique aux nouveaux variants. Si un test rapide antigénique a été réalisé et que celui-ci est positif, il doit être immédiatement confirmé par PCR). L'information qu'un nouveau variant est suspecté doit être rapporté sur la demande d'examen¹⁰.
 - Si une personne est testée négative par RADT, mais présentait des symptômes compatibles avec SARS-CoV-2 au moment du test, elle devrait être immédiatement retestée par PCR et isolée jusqu'à la réception du résultat. Compte tenu de la sensibilité plus faible des RADT, il s'agit d'exclure la possibilité d'un résultat faussement négatif.
4. En cas de transmission avérée (plusieurs cas détectés) et si l'événement a eu lieu plus de 10 jours avant l'apparition des symptômes, cette stratégie n'est pas suffisante pour contrôler la transmission. Il est alors envisageable d'implémenter une stratégie complémentaire dite « **Hotspot strategy** » (fermeture d'établissement, home office pour une entreprise) avec un dépistage ciblé de l'ensemble de l'environnement social (famille, amis proches, collègues).

La démarche décrite ci-dessus est ensuite appliquée aux personnes testées positives (reprendre au chapitre 6 « Identification des événements à potentiel élevé de transmission »).

Équipe d'intervention mobile

Certains cantons ont mis sur pied des équipes mobiles d'intervention. Ce modèle peut se montrer très

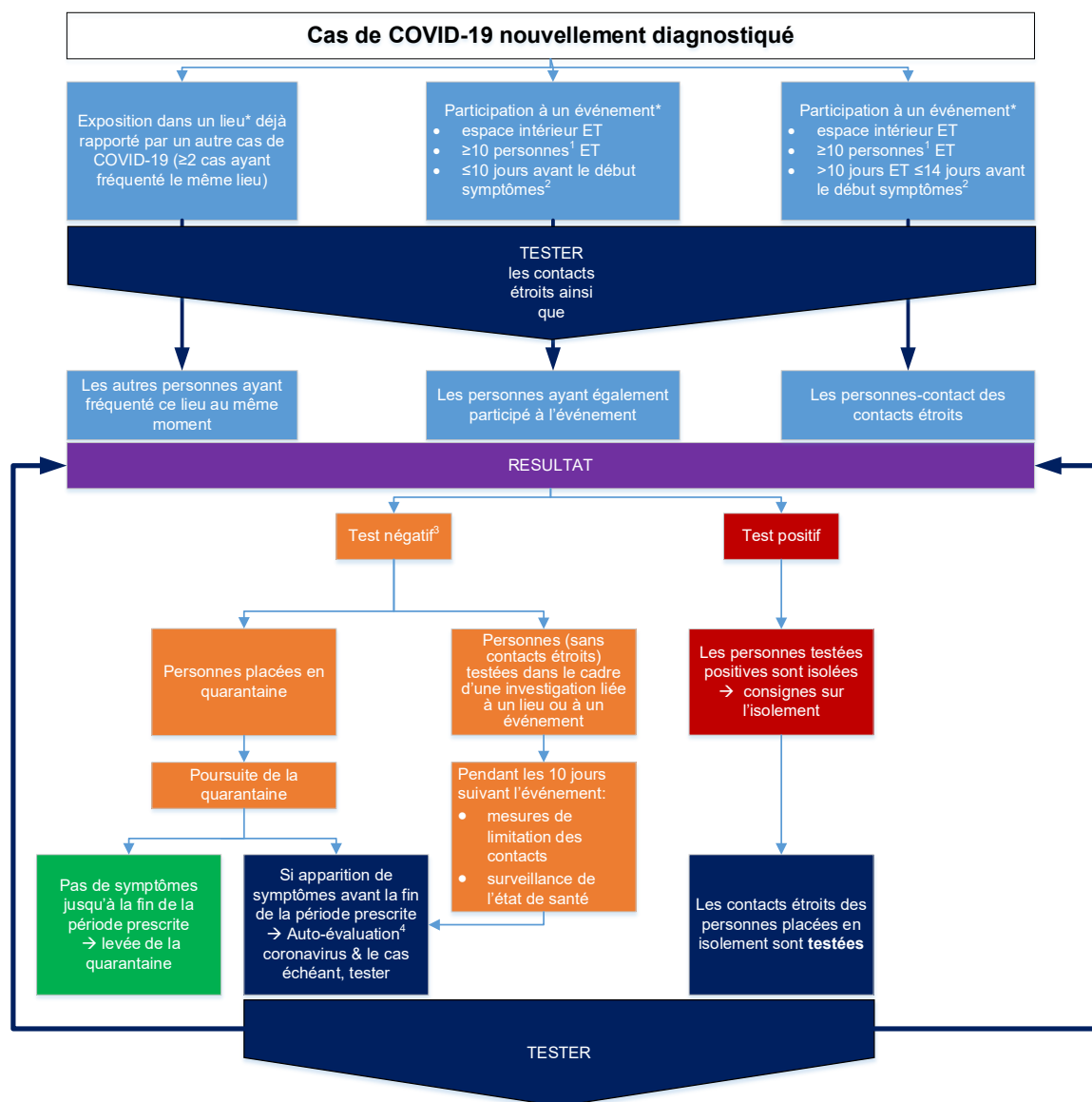
⁹ Les RADT permettent d'identifier rapidement les personnes dont la charge virale est élevée.

¹⁰ [COVID-19 : Fiche d'information sur l'utilisation de tests rapides en dehors des critères de prélèvement de l'OFSP](#) (état 18.12.202) sur [www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus](#) > [Informations pour les professionnels de la santé](#) > [Documents actualisés](#)

¹¹ [COVID-19 : recommandations relatives à la détection et au suivi des nouveaux variants du virus SARS-CoV-2](#) sur [www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus](#) > [Informations pour les professionnels de la santé](#) > [Documents actualisés](#)

utile lorsque de nombreux tests doivent être effectués dans un même lieu (p. ex. entreprise, école, EMS).

8 Algorithme - Détection et gestion de flambées de COVID-19 à l'aide de tests rapides antigéniques



*absence ou non respect du plan de protection → une adaptation du plan de protection est-elle nécessaire?

¹ Ce chiffre est donné à titre indicatif, afin d'augmenter la spécificité de l'investigation. Ne pas négliger les événements jugés à risque rassemblant moins de participants, en particulier lorsque les rassemblements sont légalement limités (p. ex. semi-confinement).

² Si la personne testée positive n'a pas de symptômes, considérer la date du test.

³ Si la personne testée négative présentait des symptômes compatibles avec le COVID-19 au moment du test, elle devrait être immédiatement testée à nouveau par PCR et isolée jusqu'à la réception du résultat (raison: possibilité d'un faux négatif à cause de la sensibilité moindre du RADT par rapport à la PCR).

⁴ www.ofsp-coronavirus.ch > Auto-évaluation

9 Annexe – Exemples de lieux et/ou activités « à risque »

Des précisions (localité, nom de l'établissement, date de la visite, etc.) devraient être obtenus pour chacun des endroits fréquentés et chacune des activités.

Activité sportive à l'extérieur

Activité sportive en salle

Armée, protection civile

Avion ou voyage

Bar, Discothèque, club, boîte de nuit

Camp scolaire, camp scout

Centre pour requérants d'asile

Chœur, chorale, orchestre

Cinéma / théâtre / concert

Domicile (au sein du ménage)

École obligatoire

Établissement d'accueil extrafamilial des enfants

Établissement de formation de degré secondaire II, tertiaire ou de formation continue

Établissement médico-social

Établissement pénitentiaire

Événement publique ou privé <300 personnes

Événement publique ou privé >300 personnes

Foyer d'accueil pour enfants, institution pour personnes handicapées

Hôtel, lieu d'hébergement, camping, place de stationnement pour camping-cars

Institution de santé (hôpital, clinique, cabinet médical, cabinet de soins, établissement de professionnels de la santé au sens du droit fédéral et cantonal)

Lieu de travail

Magasin / marché

Rassemblements religieux / funérailles

Rencontre en famille / entre amis

Restaurant

Salon de massage érotique / services de prostitution

Service impliquant un contact physique (p. ex. coiffeur, institut de massage)

Transports publics, remontées mécaniques

Zoos, parcs animaliers, jardins